



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
du Sud-Ouest**

Marché public de prestations intellectuelles

Marché passé en Appel d'Offre Ouvert en application des articles R2124-2 1^{er} et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique

Mission de Géomètre expert DPLG (diplôme délivré par le gouvernement), dans le cadre d'un Marché Global de Performance Énergétique à Paiement Différé, sur les casernes de MARIDOR et BARADE à Mont-de-Marsan (40)

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

SGAMI33-2025-19-FCS

Date et heure limites de remise des offres

Mercredi 11 JUIN 2025 à 12h00

SOMMAIRE

1 - Identification de l'organisme acheteur.....	3
2 – Objet de la consultation.....	3
3 – Condition et étendue de la consultation.....	3
3.1 <i>Condition de la consultation.....</i>	3
3.2 <i>Allotissement.....</i>	3
3.3 <i>Visite du site.....</i>	3
3.4 <i>Nomenclature.....</i>	4
3.5 <i>Durée du marché – Délai d'exécution.....</i>	4
3.6 <i>Tranches optionnelles.....</i>	4
3.7 <i>Variantes.....</i>	4
3.7.1 <i>À l'initiative du candidat (facultative).....</i>	4
3.7.2 <i>À l'initiative de l'acheteur (obligatoire).....</i>	4
3.8 <i>Mode de règlement du marché et modalités de financement.....</i>	4
3.9 <i>Avance.....</i>	5
3.10 <i>Prestations similaires.....</i>	5
3.11 <i>Arrêt de l'exécution des prestations.....</i>	5
4 – Dossier de consultation.....	6
4-1 <i>Composition du dossier de consultation.....</i>	6
4-3 <i>Questions/réponses.....</i>	7
4-4 <i>Complément au dossier.....</i>	7
5 – Clause sociale.....	7
6 – Présentation des candidatures et des offres.....	7
6-1 <i>Date limite de réception des offres.....</i>	7
6-2 <i>Délai de validité des offres.....</i>	8
6-3 <i>Présentation et contenu des candidatures.....</i>	8
6-4 <i>Documents à produire pour les offres.....</i>	9
7 – Critères d'évaluation des offres.....	9
8 – Condition de dépôt des offres.....	11
9 – Renseignements complémentaires.....	11
10 – Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires.....	12
11– Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR ».....	12
12 – Voies de recours.....	12

1 - Identification de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme : Ministère de l'Intérieur Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur - SGAMI SUD-OUEST	Acheteur : M Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest
Adresse : 89, Cours Dupré de Saint-Maur	Code postal : 33041
Ville : Bordeaux Cedex	Pays : FRANCE
Téléphone : 05.56.99.77.79 / 05.56.99.77.88	Adresse de courrier électronique : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

2 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne le marché relatif aux prestations suivantes :

Mission de géomètre dans le cadre d'un MGPE-PD (Marché Global de Performance Énergétique à Paiement Différé) pour la réhabilitation énergétique des deux Casernes de gendarmerie de MARIDOR et BARADE à Mont-de-Marsan (40).

Le présent marché est un marché de services pour les missions :

- de relevé topographique
- de relevé d'éléments bâtis
- de constitution de tableaux de surfaces
- de réalisation de plans d'assemblage

Lieux d'exécution des prestations :

- CASERNE DE GENDARMERIE DE MARIDOR : 1908 Avenue du Maréchal Juin, 40192 Mont-de-Marsan,

- CASERNE DE GENDARMERIE DE BARADE : 50 rue Pierre Benoit, 40192 Mont-de-Marsan,

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le CCTP au présent dossier de consultation des entreprises (DCE).

3 – Condition et étendue de la consultation

3.1 Condition de la consultation

Cette consultation est lancée en Appel d'Offre Ouvert, en application des articles R2124-2 1er et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique

3.2 Allotissement

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-11 du code de la commande publique, le présent marché n'est pas alloti.

3.3 Visite du site

La visite du site est **obligatoire**.

Elle sera réalisable **sur demande** auprès de :

- Madame Marie GAULTIER
marie.gaultier@interieur.gouv.fr
05 35 00 73 96

- Monsieur Michael ROGER-BIED
michael.roger-bied@interieur.gouv.fr
05 56 99 73 99
- Madame Anna LEGRAND
anna.legrand@interieur.gouv.fr
05.56.90.74.53

Les visites se dérouleront les :

- jeudi 22/05/25 à 10h00
- mardi 27/05/25 à 10h00
- jeudi 05/06/25 à 10h00

Aucune réponse aux questions techniques ou administratives ne sera fournie lors des visites. Ces dernières devront être transmises suivant les dispositions de l'article 4.3 du présent règlement de consultation.

Dès la prise de rendez-vous, les candidats devront au préalable informer des noms, prénoms, date de naissance et lieux de naissance du personnel qui effectuera la visite.

Cette visite n'est pas un audit et ne pourra en aucun cas être rémunérée.

En cas de force majeure, l'administration se réserve le droit de déplacer les dates de visite.

3.4 Nomenclature

Classification CPV Principal	Intitulé
71250000	Service d'architecture, d'ingénierie et de métrage

3.5 Durée du marché – Délai d'exécution

La durée globale prévisionnelle est de **5 mois** à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des prestations par dérogation à l'article 13.1.1 du CCAG PI.

La date prévisionnelle de début d'exécution est prévue pour **Fin Juillet 2025**.

Cette date est indicative et n'a pas de valeur contractuelle.

3.6 Tranches optionnelles

Sans objet.

3.7 Variantes

3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative)

Ce type de variante n'est pas autorisé dans ce marché.

3.7.2 À l'initiative de l'acheteur (obligatoire)

Ce type de variante n'est pas demandé dans ce marché.

3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Budget de l'ETAT - L'unité monétaire est l'EURO. Marché à prix **révisable**.

Les règlements interviendront par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception de la demande de paiement avec virement sur le compte figurant sur l'acte d'engagement.

3.9 Avance

Le présent marché retient l'option A (art.A.11.1 du CCAG-PI) dans la fixation du montant de l'avance.

Conformément à l'article R2191-7 du CCP, une avance de 5 % est consentie.

Par ailleurs, en application de l'article R2191-4 du Code de la Commande Publique (CCP), une avance de 5 % est prévue même dans le cas où elle ne serait pas obligatoire.

Au titre du présent marché, l'avance sera portée à 20 % si le titulaire du marché est une petite ou moyenne entreprise (Entreprise employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros).

L'avance n'est pas affectée par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix.

Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants admis au paiement direct dans les mêmes conditions que pour le titulaire.

Le titulaire ou son sous-traitant peut refuser le versement de l'avance.

Dans le cas contraire, cette dernière est versée dans les 30 jours suivants la date de notification de l'OS de démarrage des prestations.

Si la déclaration de sous-traitance intervient après le dépôt de l'offre, le versement de l'avance au sous-traitant interviendra dans un délai de 30 jours après la notification de la déclaration de sous-traitance.

Conformément à l'article R.2191-11 du Code de la commande publique, le remboursement de l'avance est échelonné en tenant compte du montant de l'avance accordée et des sommes restant dues au titulaire.

Ce remboursement s'impute par précompte sur les sommes dues au titulaire et débute :

- Pour les avances inférieures ou égales à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, quand le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant toutes taxes comprises du marché ;
- Pour les avances supérieures à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, à la première demande de paiement.

Dans la mesure du possible, l'avance sera remboursée en une seule fois dès lors que le montant des prestations exécutées par le titulaire atteindra 65 % du montant TTC du marché. Lorsqu'une partie du marché est sous-traitée après le dépôt de l'offre et avant le seuil de 65 % de prestations exécutées, l'avance est remboursée en conséquence.

ATTENTION : en cas de résiliation du marché, le titulaire a trente jours à compter de la notification de la décision de résiliation pour restituer l'avance

3.10 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent contrat. À cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence sera engagée.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés publics pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché public.

3.11 Arrêt de l'exécution des prestations

Conformément à l'article 22 du CCAG PI, les prestations étant scindées en plusieurs parties techniques à exécuter distinctement (voir DPGF), l'acheteur peut décider, au terme de chacune de ces parties, soit de sa propre initiative, soit à la demande du titulaire, de ne pas poursuivre l'exécution des prestations. La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité. L'arrêt de l'exécution des prestations entraîne la résiliation du marché.

4 – Dossier de consultation

4-1 Composition du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- 1 règlement de consultation ;
- 1 acte d'engagement ;
- 1 DPGF ;
- 1 cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- 1 CCTP
- 1 Dossier « Annexes CCTP » comprenant des plans **(remis après envoi de l'engagement de confidentialité complété, daté, signé et tamponné)**
- 1 Engagement de confidentialité
- 1 Cadre de réponse pour la candidature (présentation des 2 références)
- 1 Cadre de réponse pour l'offre (sous-critère technique 2 « méthodologie de travail et organisation » : note descriptive)

⚠ Les annexes au CCTP seront remises uniquement après envoi de l'engagement de confidentialité dûment complété, daté et signé via PLACE par le biais de la fonctionnalité permettant de poser une question relative à la consultation.

4-2 Retrait du dossier

Le dossier de consultation est retiré de manière **dématérialisée** :

- à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2025-19-FCS)

- par le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2765474&orgAcronyme=g6I>

En cas de difficulté technique de téléchargement, il peut également être remis gratuitement sur demande adressée par courriel à [;sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr](mailto:sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr) ou par téléphone au 05.56.99.77.79.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la Plateforme de dématérialisations lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

Les candidats sont informés que l'acheteur utilise son profil d'acheteur via la Plateforme des Achats de l'État pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc.)

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront donc adressés aux candidats en provenant de l'adresse de messagerie suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr

Les candidats sont donc invités à :

- S'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie permet de recevoir ce type de message ;**
- Vérifier que ces courriels ne figurent pas dans le dossier « indésirable » ou « spam » ;**
- Accuser réception de chacun de ces envois en cliquant le lien de téléchargement contenu dans le courriel.**

4-3 Questions/réponses

Le candidat peut poser des questions sur la consultation **uniquement** via la Plate-Forme des Achats de l'Etat, via l'onglet 2 « Question »

- à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2025-19-FCS)

- par le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2765474&orgAcronyme=g6l>

Les questions peuvent être posées jusqu'à **5 jours ouvrés** avant la date limite de remise de l'offre.

Au-delà, elles ne seront plus prises en compte.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, en les portant à la connaissance des soumissionnaires au plus tard 6 (six) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Ce délai est décompté à partir du jour de la modification des documents de la consultation. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis son pli avant les modifications, il pourra remettre un nouveau pli complet sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des plis.

La transmission de l'engagement de confidentialité s'effectuera selon les modalités précisées ci-dessus afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble des pièces soumises à cette condition.

4-4 Complément au dossier

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard **6 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier : un avis rectificatif sera alors publié via la Plate-Forme des Achats de l'État (PLACE). Les candidats devront alors répondre au marché en tenant compte des corrections apportées, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si en cours de procédure, le délai de remise des candidatures est prorogé, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de dépôt des plis

5 – Clause sociale

Sans objet.

6 – Présentation des candidatures et des offres

Pour une meilleure analyse de votre dossier nous vous demandons de bien vouloir dissocier les documents relatifs à votre candidature de ceux de votre offre.

Les candidats devront obligatoirement utiliser les trames des documents du DCE (AE, DPGF) pour répondre à la présente consultation

6-1 Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir via la plateforme au plus tard aux dates et heures indiquées en page 1 du présent document.

6-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres ou dans le cas d'une offre négociée, à compter de la date figurant sur l'acte d'engagement de l'offre négociée le cas échéant.

6-3 Présentation et contenu des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, l'acheteur qui constate que des pièces dont la production étaient réclamées sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

En application de l'article R.2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

▪ Documents à produire pour la candidature

En application des articles R.2143-3, R.2143-4 du Code de la commande publique les candidats doivent fournir les documents relatifs à leur candidature et à leur offre, rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire **un dossier complet** comprenant les pièces suivantes :

- Engagement** : le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement ;
- Redressement judiciaire** : le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Attestation d'assurance** : les attestations d'assurance de l'année en cours des candidats en lien avec les prestations qu'il exécutera ;
- Lettre de candidature pour l'ensemble du groupement (imprimé DC1)** : l'imprimé DC1 fera apparaître les différents membres du groupement avec l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera également l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoire. Le formulaire DC1 devra être complété ;
- Lettre de candidature pour chaque membre du groupement (imprimé DC2)** : le DC2 devra comporter le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années. Les entreprises nouvellement créées qui ne sont pas en mesure de fournir les informations sur les 3 dernières années ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.
Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)."

-**Dans le cas d'un groupement**, fournir la convention de groupement.

-**L'engagement de confidentialité**.

-**L'attestation de visite** remise par le technicien lors de la visite.

Pour les capacités techniques, l'entreprise devra présenter les qualifications techniques et professionnelles dont elle dispose :

- Diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement (D.P.L.G.) et preuve de l'inscription à l'Ordre des géomètres-experts

OU

- Preuve que le candidat répond aux conditions des dispositions des articles 2.1 et 2.2 de la loi n° 46-942 du 7 mai 1946 portant dérogation au monopole des géomètres inscrits à l'Ordre

Niveaux de capacité minimum exigés :

Dans le cadre du présent marché, il est attendu des profils senior (10 ans d'expérience et plus) pour le personnel encadrant dédié à la mission et profil confirmé (5 à 9 ans d'expérience) pour les tâches d'exécution (y/c en cas de sous-traitance).

- Le cadre de réponse candidature de présentation des 2 références (pas d'illustration exigée)

2 références de moins de 5 ans portées par le candidat en tant que géomètre expert dont :

- 1 référence d'envergure similaire (1 page A4 maximum)
- 1 référence avec une typologie de bâtiment similaire (1 page A4 maximum)

Les références présentées devront permettre d'apprécier l'expérience du candidat. Elles doivent être liées et proportionnées à l'objet du marché. Le candidat choisit celles qui lui semblent les plus appropriées.

Nota : l'absence de référence relative à des missions de même nature n'est pas un motif en soi d'élimination de la candidature. Dans cette hypothèse, il appartient cependant au candidat d'apporter la preuve de sa capacité par tout autre moyen à sa disposition.

6-4 Documents à produire pour les offres

Les offres sont entièrement **rédigées en langue française**.

Les candidats devront produire un dossier complet sur la base duquel ils seront jugés et comprenant :

- l'acte d'engagement (ATTRI 1) dûment complété, tamponné, daté et signé ;
- la DPGF dûment complétée, tamponnée, datée et signée ;
- Un cadre de réponse de l'offre technique correspondant au sous-critère n°2 « Méthodologie de travail et organisation » (note descriptive), de 1 feuille (soit 2 pages) A4 maximum (hors page de garde), contenant :
 - le management des moyens humains et techniques mis en œuvre pour permettre de répondre aux attentes de la Maîtrise d'ouvrage concernant le format des livrables et le niveau de définition des pièces graphiques livrées
 - les modalités d'échanges avec le maître d'ouvrage (organisation, fréquence...)
 - le respect du calendrier
- L'organigramme fonctionnel nominatif des membres de l'équipe dédiée à la mission ;
- Les CV des personnes dédiées à la mission ;
- 2 illustrations de prestations réalisées, contenant :
 - 1 bâtiment de logement collectif représenté à l'échelle 1/50° (1 plan, 1 coupe et 1 façade) ;
 - 1 détail d'un ouvrage spécifique représenté à l'échelle 1/20° permettant d'illustrer un principe constructif/structurel, une ornementation, etc. (ex : portail ouvragé, cage d'escalier, ...) (1 plan et 1 coupe)

Les illustrations seront à remettre en annexe du cadre d'offre au format adapté (A4, A3, A1 etc.) selon la référence choisie par le candidat

Attention : Le cadre de réponse de l'offre technique ne doit pas paraphraser le cahier des charges mais doit être « opérationnel » et permettre au maître d'ouvrage d'apprécier pleinement la qualité de l'offre. Il est limité à 1 feuille (soit 2 pages) A4 maximum (hors page de garde). Toute page supplémentaire ne sera pas prise en compte pour l'analyse du critère technique, tout comme les références à des annexes (hors celles demandées).

7 – Critères d'évaluation des offres

En application de l'article R.2161-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de demander des précisions sur le teneur des offres présentées.

Dans le cas d'une suspicion d'offre anormalement basse, le soumissionnaire devra justifier son prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

Critères de sélection des offres		Points	
Critère technique	Sous-Critère 1 : Cohérence des moyens humains Qualité de l'équipe dédiée spécifiquement au projet, appréciée au regard : <ul style="list-style-type: none"> • De l'organigramme fonctionnel nominatif des membres de l'équipe dédiée spécifiquement à la mission représentant les collaborateurs et les fonctions qu'ils occupent ainsi que les rôles et responsabilités qui y sont associés. L'interlocuteur privilégié de la maîtrise d'ouvrage sera nominativement désigné. • De leurs CV (qualifications et expériences des personnes dédiées à la mission). 	15	40
	Sous-Critère 2 : Méthodologies de travail et organisation <ul style="list-style-type: none"> • Une note décrivant : <ul style="list-style-type: none"> ◦ le management des moyens humains et techniques mis en œuvre pour permettre de répondre aux attentes de la Maîtrise d'ouvrage concernant le format des livrables et le niveau de définition des pièces graphiques livrées ; ◦ les modalités d'échanges avec le maître d'ouvrage (organisation, fréquence...); ◦ le respect du calendrier. • Les illustrations suivantes de prestations réalisées : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 1 bâtiment de logement collectif représenté à l'échelle 1/50° (1 plan, 1 coupe et 1 façade) ; ◦ 1 détail d'un ouvrage spécifique représenté à l'échelle 1/20° permettant d'illustrer un principe constructif/structurel, une ornementation, etc. (ex : portail ouvragé, cage d'escalier, ...) (1 plan et 1 coupe) ◦ 	25	
Prix		60	
TOTAL		100	

8 – Condition de dépôt des offres

Le dépôt des offres dématérialisées s'effectue sur le site de la Plate-Forme des Achats de l'Etat, **via l'onglet 3 : « Dépôt »**.

- à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2025-19-FCS)

- par le lien direct suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2765474&orgAcronyme=g6l>

Les offres reçues hors délai seront éliminées conformément à l'article R2151-5 du code de la commande publique.
Il appartient donc aux entreprises de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique.

Le soumissionnaire devra se référer aux « Conditions générales d'utilisation » et « Pré requis techniques », disponibles au bas de la page d'accueil, pour toute action sur ledit site. Un guide d'utilisation y est également disponible sous la rubrique « Aide » afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Ces documents décrivant l'utilisation du site font partie intégrante du règlement de consultation.

Un message indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique précisant la date et l'heure de réception. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

Conformément à l'article R2151-6 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. **Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.**

Format des fichiers :

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « doc. », « xls. », « pdf. », « ods. » et « odt. »;
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe » ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment ceux comprenant des macros.

Des logiciels compatibles sont téléchargeables sur la plate-forme sous la rubrique « Outils informatiques » de l'onglet « Aide ».

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique.

9 – Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements d'ordre administratif contacter :

SGAMI Sud-Ouest
Direction de l'Administration Générale des Finances
Bureau de la commande publique
Téléphone : 05.56.99.77.79 – 05.56.99.77.88
Mail : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

10 – Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires.

« Certification achats responsables »

Dans le cadre de l'amélioration de la démarche RSE entreprise par le titulaire, il est précisé que le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est détenteur du label « relation fournisseurs achats responsables » (RFAR) adossé à la norme ISO 20400/2017 « Achats Responsables » – lignes directrices délivré par la médiation des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA).

Afin d'harmoniser les bonnes pratiques établies entre tous les fournisseurs et sous-traitants intervenant dans ses marchés publiés, le représentant de l'acheteur invite l'ensemble des titulaires desdits marchés à se conformer à la norme ISO 20400/2017, aux exigences de la charte « Relations Fournisseurs Responsable » (RFAR) et au label RFAR et/ou toute norme ou tout label équivalent accessibles et téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables>

Le titulaire s'engage à informer le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de toute démarche entreprise en la matière, et notamment la signature de « la charte RFR », puis le dépôt d'un dossier de candidature au label susmentionné et de l'éventuelle obtention de ce label, ainsi que des mesures prises pour intégrer les recommandations de la norme ISO 20400/2017 dans ses processus internes.

La Médiation des entreprises – en association avec le Conseil National des Achats (CNA) – vous accompagnera dans cette démarche. Pour toute information : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

11– Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR »

Le présent marché est conclu et est exécuté de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble, dans le plus grand esprit de concertation, tout différend qui pourrait survenir relatif à son existence, son interprétation ou à son exécution.

En cas d'échec des négociations directes alors engagées entre les parties, et avant toute saisine de la juridiction compétente, celles-ci ont la possibilité de saisir le médiateur interne « Relations fournisseurs » du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante: mediateurfournisseur@interieur.gouv.fr ou par courrier recommandé avec avis de réception à M. le Médiateur interne « Relations fournisseurs » du Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

Dans l'hypothèse où, à l'issue d'un délai de 3 (trois) mois, le différend n'aurait pas trouvé de solution acceptable pour les deux parties, il appartiendra à la plus diligente d'entre elles, si elle s'y croit fondée, de saisir la juridiction compétente du litige en cause.

Les échanges intervenus entre les parties en application de la présente clause de médiation doivent rester confidentiels.

12 – Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX CEDEX

tél. : 05-56-99-38-00 - télécopie : 05-56-24-39-03
Mail : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de l'exécution du marché publié, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable
(CCIRA)de Bordeaux
DREETS Nouvelle Aquitaine
Pôle C
Cité Administrative
2, rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex

Contact : Stéphanie MARCON- Secrétariat du CCIRA de Bordeaux

Tél. : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (merci de préciser CCIRA de Bordeaux en objet)

Information sur les recours :

Référé précontractuel : le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ;

Référé contractuel : délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;

Recours pour excès de pouvoir : délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet :

Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé : deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité du contrat appropriées.